

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances  
pour l'année budgétaire  
2019



RAPPORT SUR  
LA COMPENSATION

# RAPPORT SUR LA COMPENSATION



<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I : EVOLUTION ET REFORME DES SUBVENTIONS AU MAROC</b>	<b>2</b>
I.1. EVOLUTION ET REFORME DES PRODUITS PETROLIERS	2
I.2. EVOLUTION ET REFORME DES PRODUITS ALIMENTAIRES	3
<i>I.2.1. Evolution et réforme de la subvention du sucre</i>	3
<i>I.2.2. Evolution et réforme de la subvention du blé et de la farine</i>	4
<b>CHAPITRE II : SITUATION DE LA COMPENSATION</b>	<b>5</b>
II.1. COMPENSATION DU GAZ BUTANE	5
<i>II.1.1. Situation du marché mondial des produits pétroliers</i>	5
<i>II.1.2. Charge de compensation du gaz butane</i>	7
II.2. COMPENSATION DU SUCRE	9
<i>II.2.1. Situation du marché mondial du sucre</i>	9
<i>II.2.2. Situation de la filière sucrière nationale</i>	10
<i>II.2.3. Charge de compensation du sucre</i>	13
II.3. COMPENSATION DU BLE TENDRE ET DE LA FARINE NATIONALE DE BLE TENDRE	14
<i>II.3.1. Situation du marché mondial des céréales</i>	14
<i>II.3.2. Situation de la filière céréalière nationale</i>	16
<i>II.3.3. Charge de compensation de la FNBT et du blé tendre</i>	20
<b>CHAPITRE III : SITUATION PROVISOIRE DE L'ANNEE 2018 ET CREDITS PROGRAMMES AU TITRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2019</b>	<b>21</b>
III.1. SITUATION PROVISOIRE DE L'ANNEE 2018	21
<i>III.1.1. Crédits ouverts par la Loi de Finances pour l'année 2018</i>	21
<i>III.1.2. Charge de compensation à fin juillet 2018</i>	21
III.2. CREDITS PROGRAMMES AU TITRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2019	21



# INTRODUCTION

La réforme du système de compensation vise deux finalités primordiales que sont d'une part, la contribution au redressement des équilibres macroéconomiques du pays et d'autre part, la migration d'un système d'aide onéreux, généralisé et mal ciblé vers un nouveau système d'aide plus équitable permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action publique dans ce domaine.

La visibilité apportée par la réforme et les marges dégagées après la libéralisation des prix des produits pétroliers liquides, qui représentaient plus de 60% de la charge de la compensation, ont permis de renforcer les différents programmes sociaux actuels (Tayssir, Ramed, Daam...).

Dans ce sens, et conformément aux Orientations Royales énoncées dans le Discours du Trône du 29 juillet 2018, les politiques nationales d'appui et de protection sociale seront restructurées en profondeur suivant une approche participative et axée sur les résultats. A cet effet, le Gouvernement œuvre actuellement avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale à la mise en place du projet du Registre Social Unique qui constituera une plateforme de centralisation des données et des programmes pour un meilleur ciblage de la population éligible.

En attendant l'opérationnalisation dudit registre, les prix du gaz butane, du sucre et d'un contingent limité de la farine nationale de blé tendre continuent de bénéficier de la subvention.

Le présent rapport relate les réalisations de la compensation en 2017 et les données de la compensation à fin septembre 2018.

# CHAPITRE I : EVOLUTION ET REFORME DES SUBVENTIONS AU MAROC

## I.1. EVOLUTION ET REFORME DES PRODUITS PETROLIERS

La libéralisation du commerce extérieur du secteur pétrolier en 1995 a été accompagnée par l'assujettissement des prix des produits pétroliers liquides au système d'indexation sur le marché international. Pour le gaz butane, son prix a été maintenu fixe, à ce jour, moyennant une subvention qui compense l'écart avec son prix de parité à l'importation.

Cependant, suite à la hausse des cours pétroliers sur le marché international en 2000, les autorités ont décidé de suspendre le système d'indexation, faisant que les variations résultant de la fluctuation du marché international non-répercutées sur les prix intérieurs ont été prises en charge par l'Etat à travers la Caisse de Compensation.

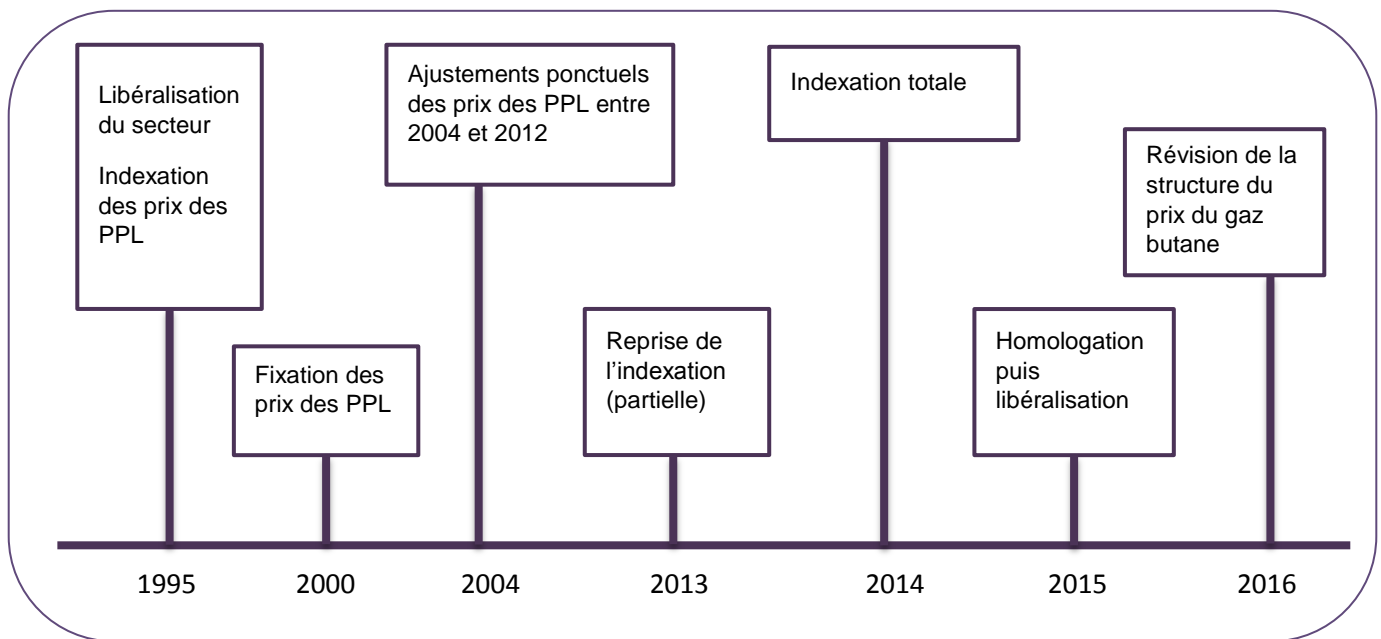
Avec le maintien de la montée vertigineuse des cours pétroliers, le Gouvernement a procédé depuis 2004 à des ajustements ponctuels de prix en répercutant sur les prix intérieurs une partie des hausses enregistrées au niveau international. Les prix de l'essence, du gasoil et du fuel N2 sont passés respectivement de 9,05 DH/L, 7 DH/L et 2,3 KDH/T en 2004 à 12,18 DH/L, 8,15 DH/L et 4,67 KDH/T en 2012.

Suite à la flambée des cours en 2011 et en 2012, les prix de revient des produits pétroliers ont atteint des niveaux élevés et leurs fluctuations étaient devenues imprévisibles pour le budget de l'Etat. C'est ainsi qu'en septembre 2013, les ajustements ponctuels de prix ont été remplacés par un système d'indexation automatique et partiel pour le supercarburant, le gasoil et le fuel N2. Ce système consistait à fixer un niveau de subvention par produit (super : 0,80 DH/L, gasoil : 2,6 DH/L et fuel N2 : 930 DH/T) et à répercuter les variations restantes sur les prix, aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

Dans une démarche progressive, les subventions du supercarburant, du gasoil et du fuel ont été totalement démantelés à fin 2014, et les prix de ces produits étaient devenus totalement indexés sur le marché international.

En 2015, faisant suite à une phase transitoire entre les mois de janvier et novembre, dans laquelle les prix des carburants ont été homologués, il a été procédé, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015, à la libéralisation des prix de ces produits qui sont déterminés actuellement par l'offre et la demande du marché.

En 2016, le système de subvention du gaz butane a été revu et simplifié en supprimant la régularisation à l'importation dont les rubriques de dépenses ont été intégrées de façon forfaitaire au niveau de la structure des prix de reprise. Par ailleurs, la sous-structure relative aux prix à la distribution a été assainie notamment par la suppression des postes relatifs à la marge spéciale pour le financement du stock et la provision du transport en vrac. Mis à part ces ajustements qui ont porté sur les rubriques de la structure du prix, le prix du gaz butane n'a subi aucune modification.



## I.2. EVOLUTION ET REFORME DES PRODUITS ALIMENTAIRES

### I.2.1. Evolution et réforme de la subvention du sucre

Les importations du sucre, et des produits agricoles en général, ont été libéralisées depuis 1996, avec l'institution d'une protection et d'une subvention forfaitaire à la consommation du sucre.

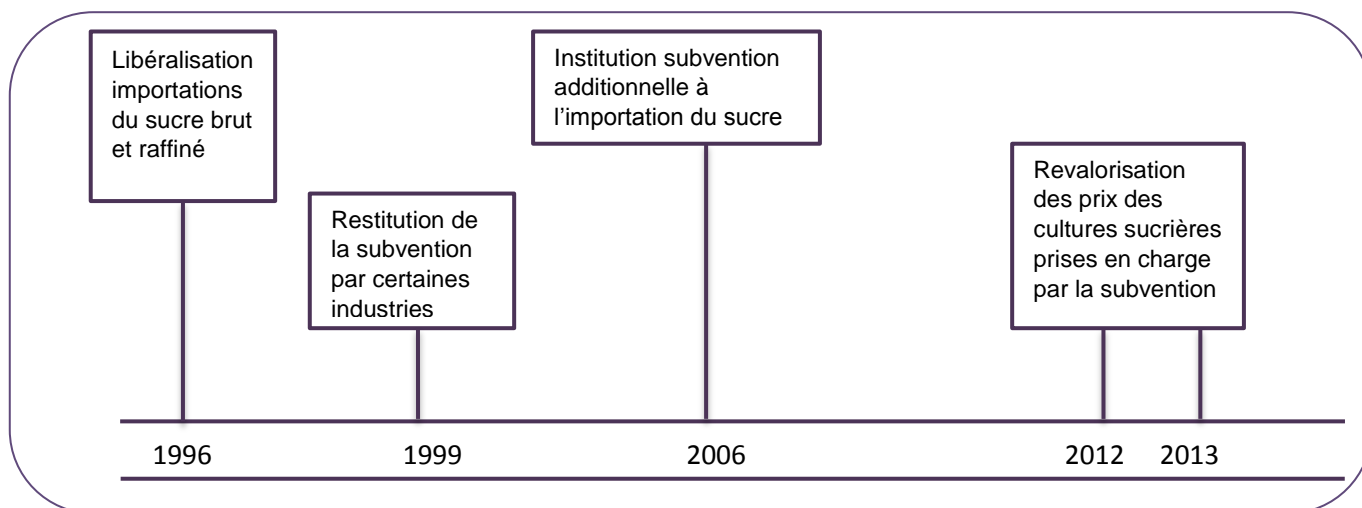
La subvention forfaitaire initialement de 2140 DH/T TTC sur les mises à la consommation du sucre raffiné est passée à 2847 DH/T TTC en 2013 suite à la prise en charge par le Budget de l'Etat de l'impact de la revalorisation des prix des cultures sucrières en 2012 et 2013. A rappeler qu'afin de promouvoir la production nationale en sucre et garantir un prix rémunérateur aux producteurs sucriers, les prix de vente de la betterave et de la canne à sucre ont été respectivement augmentés de 45 DH/T et 25 DH/T en 2012, puis de 35 DH/T et 25 DH/T en 2013.

Parallèlement, les importations du sucre brut et du sucre raffiné (granulé et morceaux) ont été soumises à une taxation respectivement de 35% et (42% et 47%) des prix coût et fret. La tarification appliquée aux sucres est utilisée comme un instrument de protection de la production nationale à travers l'objectif du prix cible à la frontière fixée à 5335 DH/T pour le sucre brut contre 4700 DH/T avant la révision de la subvention forfaitaire à la consommation. Quant à la TVA, le sucre raffiné est soumis à une taxation réduite de 7% avec droit à déduction.

En 1999, certaines industries agroalimentaires à base de sucre dont les produits ne sont pas destinés à l'exportation ont restitué la subvention du sucre raffiné. Il s'agit en l'occurrence des biscuiteries, des chocolateries et des boissons gazeuses et non gazeuses. Depuis 2007, cette restitution a été abandonnée pour préserver la compétitivité des industries nationales à l'exception des boissons gazeuses et non gazeuses qui ont continué à restituer la moitié de la subvention.



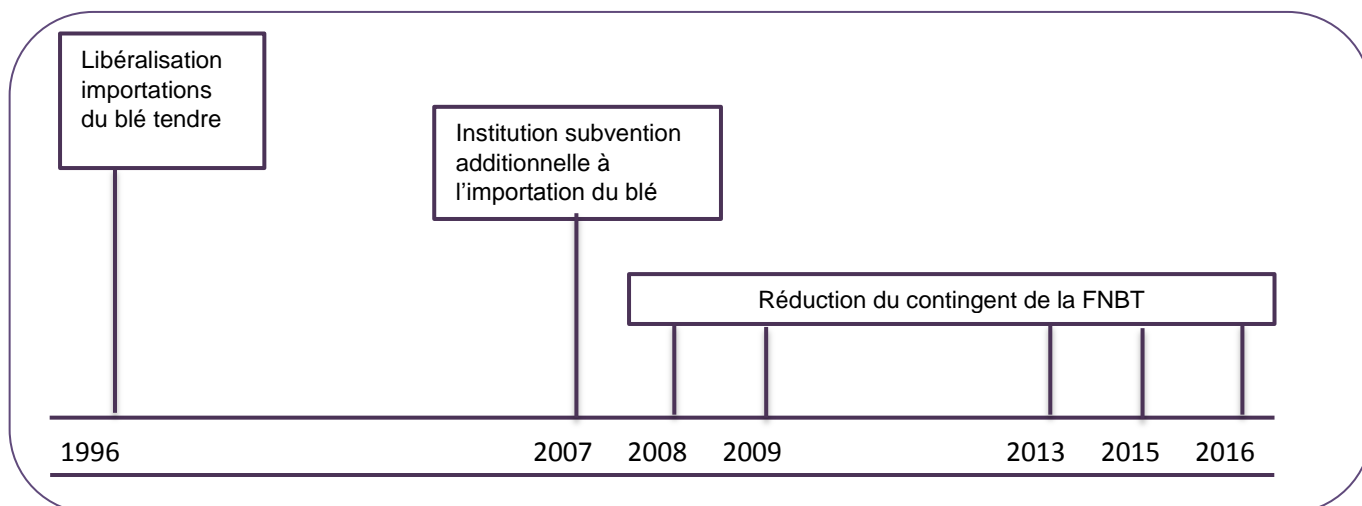
Avec la montée des cours du sucre brut, et afin de dissocier le prix national du sucre raffiné des fluctuations du cours mondial du sucre brut, une subvention a été instituée à l'importation du sucre brut en 2006. Elle permet de réduire le prix d'entrée du sucre brut au prix cible (fixé actuellement à 5 335 DH/T) (avec maintien de la tarification à la frontière à hauteur de 35 % du prix Caf). A l'inverse, lorsque les cours sont bas, il y'a restitution en faveur de l'Etat de sorte à remonter le prix d'entrée du sucre brut vers le prix cible.



### 1.2.2. Evolution et réforme de la subvention du blé et de la farine

Les importations du blé tendre ont été libéralisées en 1996 avec le maintien d'un prix cible à la frontière utilisé comme un instrument de protection de la production nationale. Suite à la montée du cours du blé tendre sur le marché international, une subvention à l'importation a été instaurée en 2007, de manière conjoncturelle, pour maîtriser la période, le prix et les quantités d'entrée du blé tendre sur le territoire national, et par conséquent, maîtriser le prix intérieur de la farine.

Dans un objectif de rationalisation de la dépense publique, le contingent de la farine subventionnée (FNBT) a été réduit et redéployé à l'échelle nationale en 2008, en maintenant inchangées les dotations allouées aux provinces sahariennes, aux provinces excentrées, aux communes INDH et aux communes rurales, et ce, en fonction du taux de pauvreté. Les réductions du contingent se sont enchaînées depuis en passant à 10 MQx à 9 MQx en 2009, puis à 8,5 MQx en 2013, ensuite à 7,5 MQx en 2015 et enfin à 6,5 MQx en 2016.

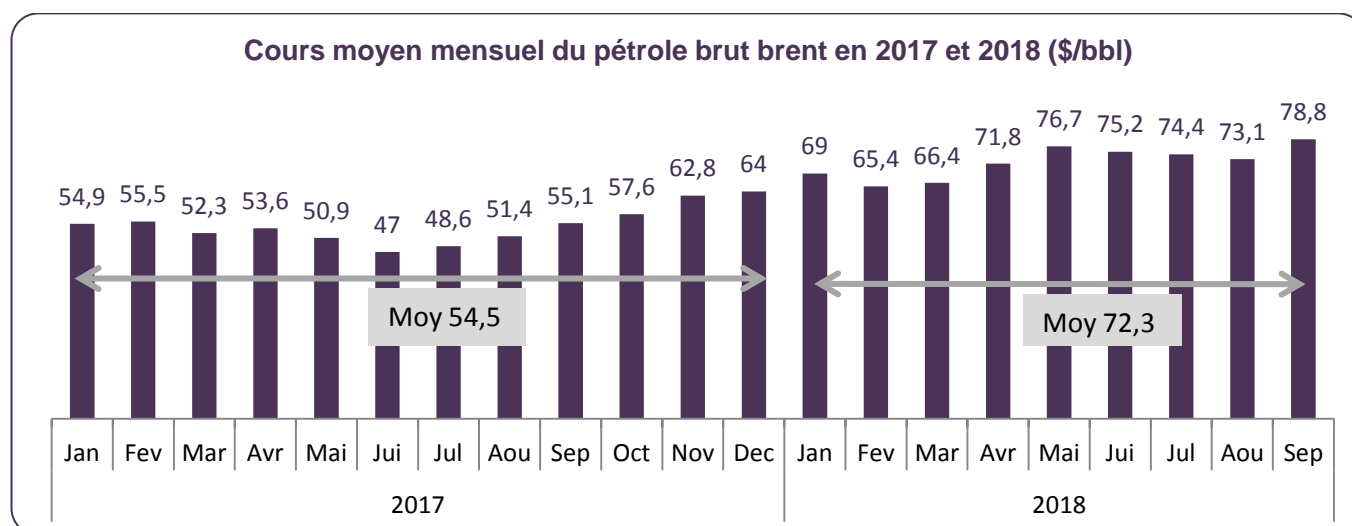


## CHAPITRE II : SITUATION DE LA COMPENSATION

### II.1. COMPENSATION DU GAZ BUTANE

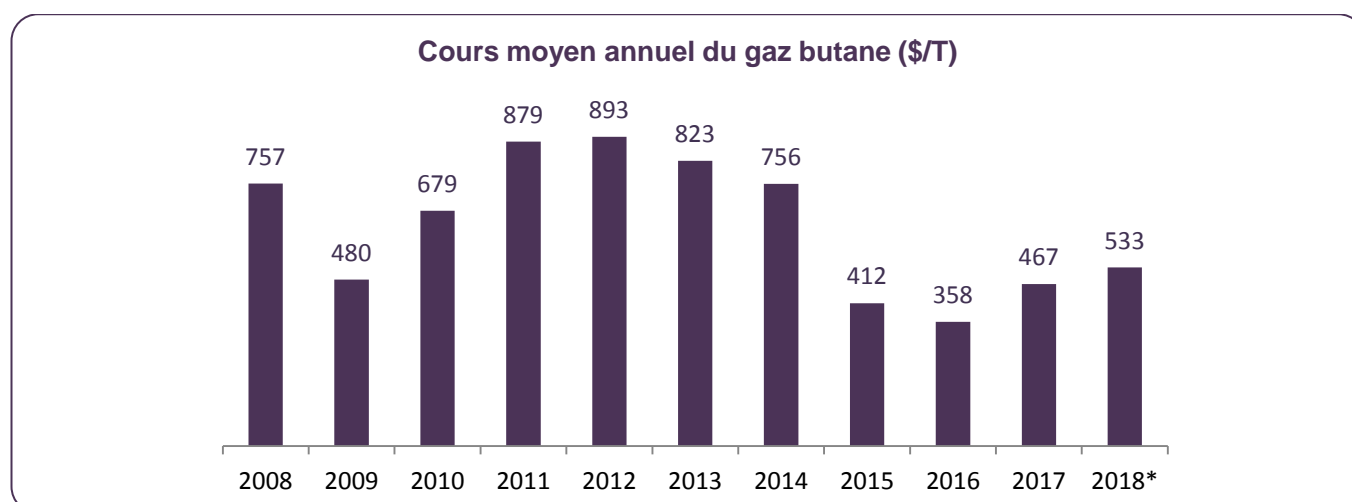
#### II.1.1. Situation du marché mondial des produits pétroliers

Le cours du pétrole brut s'est inscrit dans une tendance haussière au titre de la période janvier- septembre 2018 en enregistrant une moyenne de 72,3 \$/bbl contre 52,1 \$/bbl pour la même période de l'année précédente et contre 54,5 \$/bbl pour l'année 2017. A signaler que ladite ascension des cours du pétrole s'explique, selon les analystes du marché international, par les interruptions imprévues sur la côte américaine du Golfe du Mexique ainsi que dans la mer du Nord, en Lybie et au Venezuela, de la prolongation de l'accord de l'OPEP sur les objectifs de production, des tensions géopolitiques, et aussi, de l'affermissement de la croissance mondiale. A noter, qu'actuellement, les conflits commerciaux entre plusieurs pays et la chute de la lire turque créent un climat d'incertitude quant à l'évolution des cours pétroliers sur les marchés.



(Source : Bloomberg)

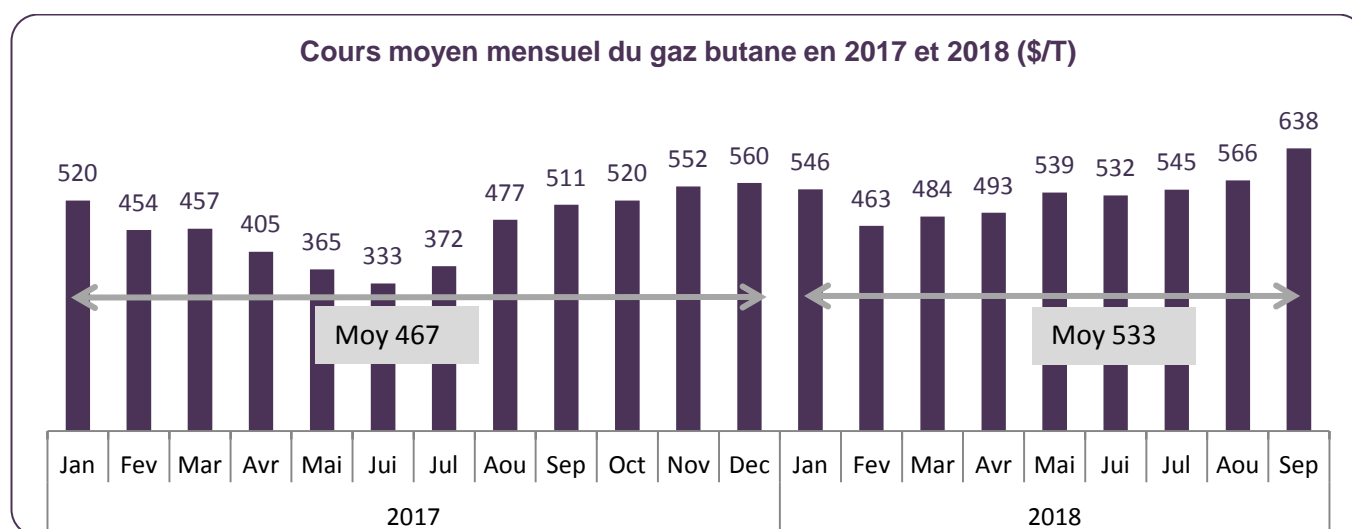
Concernant le gaz butane, son cours moyen enregistré à fin septembre 2018 s'est élevé à 533 \$/T contre 441 \$/T pour la même période de l'année dernière, soit en hausse nette de 92 \$/T, et contre une moyenne de 467 \$/T pour l'année 2017.



\* A fin septembre (Source : Platts)

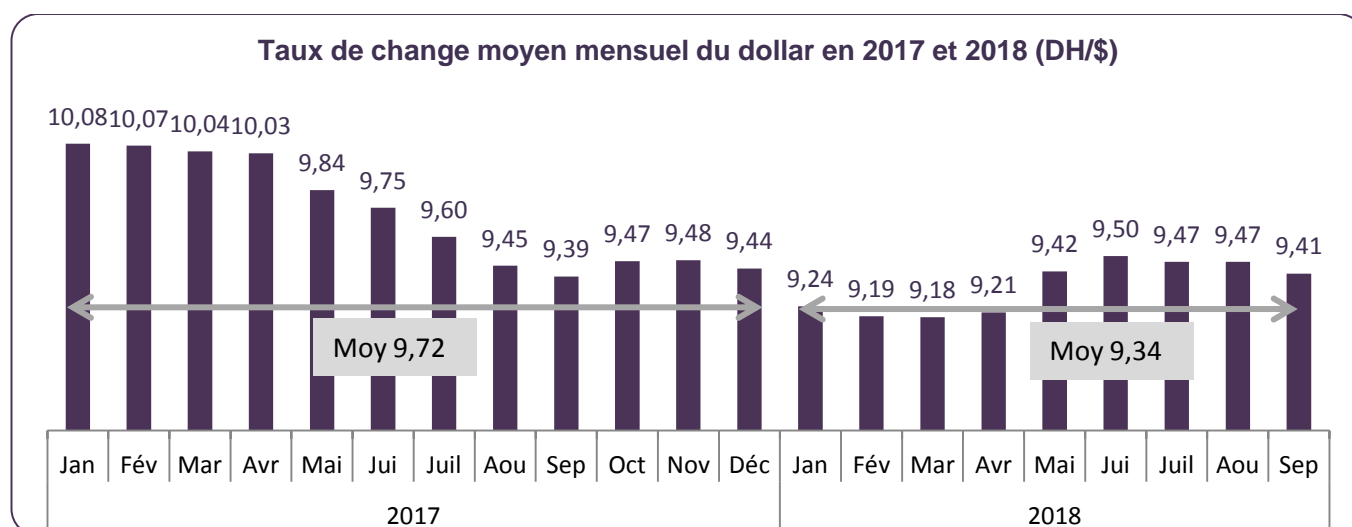
La hausse du cours du butane a commencé depuis le mois d'aout 2017. On note d'ailleurs que l'indice des prix du gaz naturel a augmenté de 45% entre aout 2017 et février 2018, en raison de facteurs saisonniers, de la forte demande de gaz naturel liquéfié en Chine due à la limitation par le Gouvernement de l'utilisation du charbon pour réduire la pollution atmosphérique, et également de la hausse des prix du pétrole.

A noter que le cours du gaz butane a connu une très forte fluctuation au titre de la période janvier-septembre 2018 en oscillant dans une fourchette allant de 438 \$/T à 657 \$/T, avec une moyenne de 533 \$/T.



(Source : Platts)

Les tendances des cours pétroliers et du taux de change du dollar se sont pratiquement inversés. Le cours du dollar a enregistré une baisse en passant de 9,72 DH/\$ en 2017 à 9,34 DH/\$ à fin septembre 2018. Il ressort une première phase de stagnation en hausse pendant les 4 premiers mois de 2017 (au-dessus de 10 DH/\$), suivie d'une phase de baisse entre Mai et aout, puis une stagnation relative entre 9,20 et 9,50 DH/\$ à partir du mois d'aout 2017. Les niveaux les plus bas ont été enregistrés durant les quatre premiers mois de 2018 autour de 9,20 DH/\$.



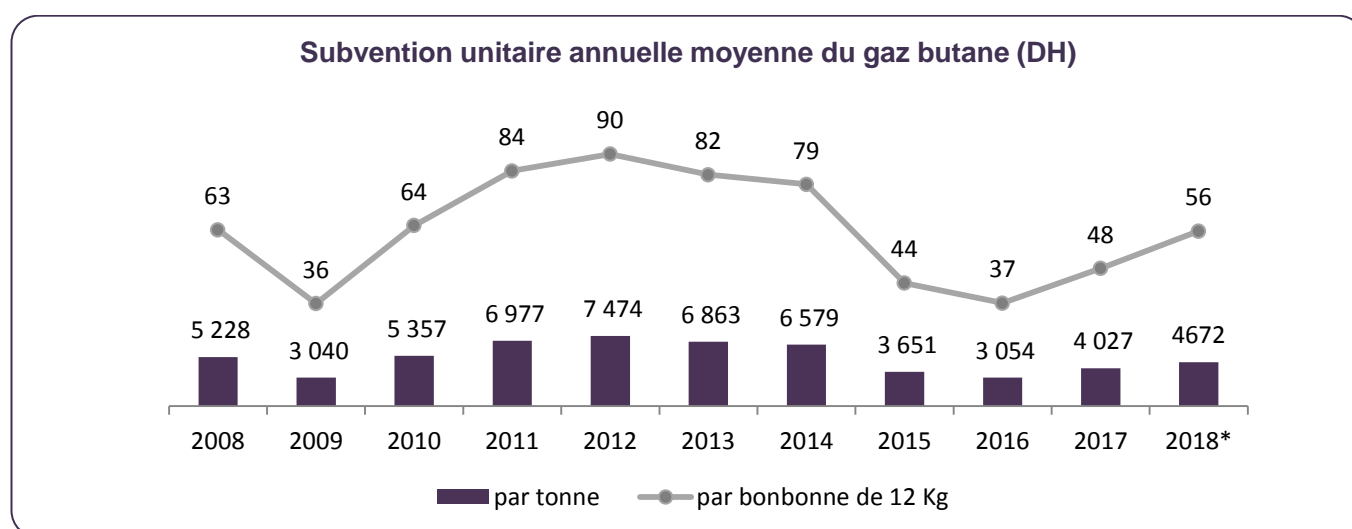
(Source : Bank al Maghrib)

## II.1.2. Charge de compensation du gaz butane

### + Subvention unitaire du gaz butane

La subvention unitaire moyenne du gaz butane est passée de 4 027 DH/T en 2017, soit 48 DH par bonbonne de 12 Kg et 12 DH par bonbonne de 3 Kg, à 4 672 DH/T en 2018 (période janvier-septembre), soit 56 DH par bonbonne de 12 Kg et 14 Kg par bonbonne de 3 Kg. On remarque une augmentation nette de la subvention moyenne depuis 2016 qui est passé de 37 DH par bonbonne de 12 Kg à 56 DH.

Le graphe ci-après, illustre les fluctuations de la subvention unitaire du gaz butane au titre de la période 2008-2018.



(Source : Structures des prix du gaz butane)

### Tableau illustrant le taux de subvention du prix du gaz butane

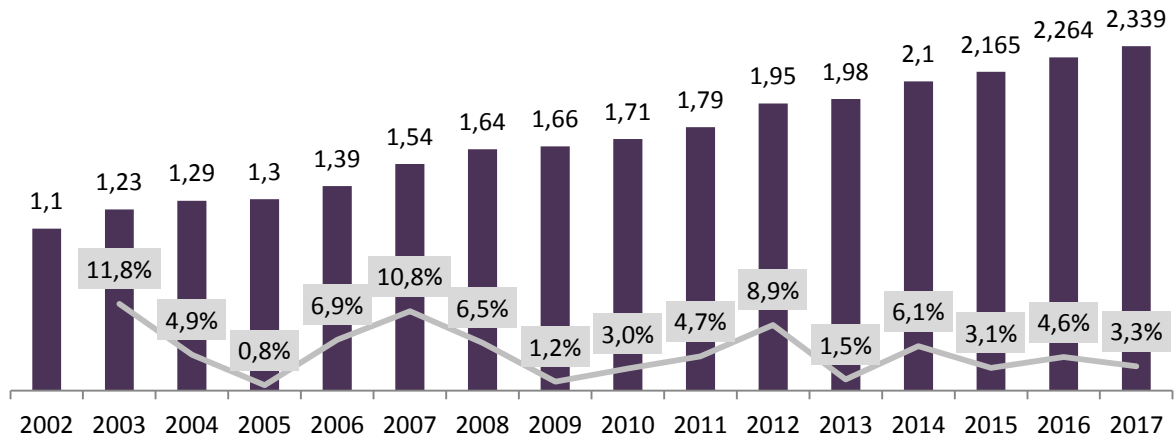
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
<b>Coût de revient réel DH/B</b>	103	76	104	124	130	122	119	84	73	88	96
<b>Part de la subvention (%)</b>	61%	48%	62%	68%	69%	67%	66%	52%	45%	55%	58%
<b>Part du prix de vente (%)</b>	39%	52%	38%	32%	31%	33%	34%	48%	55%	45%	42%

\* A fin septembre 2018

### + Consommation nationale du gaz butane

La consommation annuelle du gaz butane est en augmentation permanente. Elle a enregistré 2,34 Millions de tonnes en 2017 contre 2,26 Millions de tonnes en 2016, soit en hausse de 3,3%. La figure suivante rappelle la progression qu'elle avait enregistrée depuis l'année 2002 avec une consommation de 1,1 Millions de tonnes à cette époque. L'accroissement annuel moyen de la consommation du butane est de l'ordre de 4,1%, représentant un accroissement de facto de la charge de subvention du butane de 4,1%, voire plus, lorsque se conjuguent les effets de la hausse des cours avec celles de la consommation.

### Mise à la consommation annuelle du gaz butane (MT)

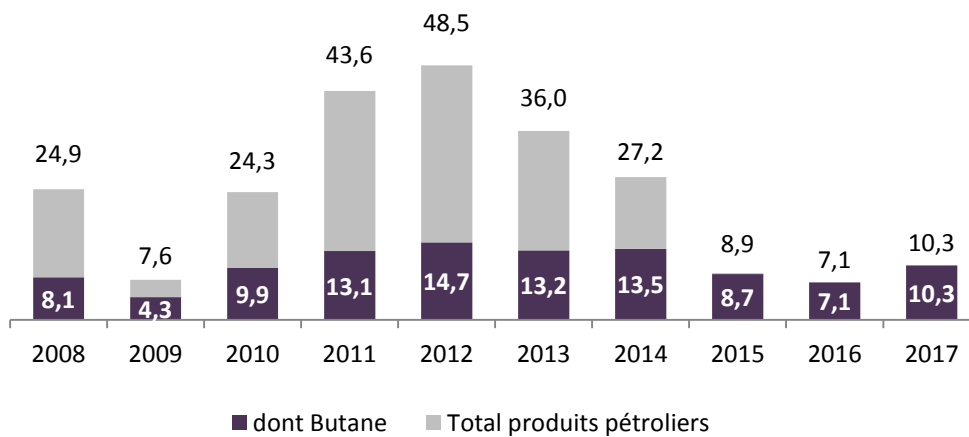


(Source : rapports des Conseils d'Administration de la Caisse de Compensation)

### + Charge de compensation du gaz butane

La charge de compensation du gaz butane a enregistré 10,315 milliards de dirhams en 2017 contre 7,138 milliards de dirhams en 2016. Cette hausse provient essentiellement de la hausse du cours international du butane qui est passé de 358 \$/T à 467 \$/T de 2016 à 2017, puis de l'accroissement de la consommation nationale. La charge du gaz butane comprend 9,983 Milliards de dirhams au titre du soutien du prix des bonbonnes à gaz et 332 MDH au titre de la prise en charge du transport du butane en vrac entre les ports vers les centres emplisseurs pour garantir l'unicité du prix de base à l'échelle nationale.

### Charge de compensation annuelle des produits pétroliers (MMDH)



(Source : rapports des Conseils d'Administration de la Caisse de Compensation)

## II.2. COMPENSATION DU SUCRE

### II.2.1. Situation du marché mondial du sucre

#### + Production mondiale du sucre

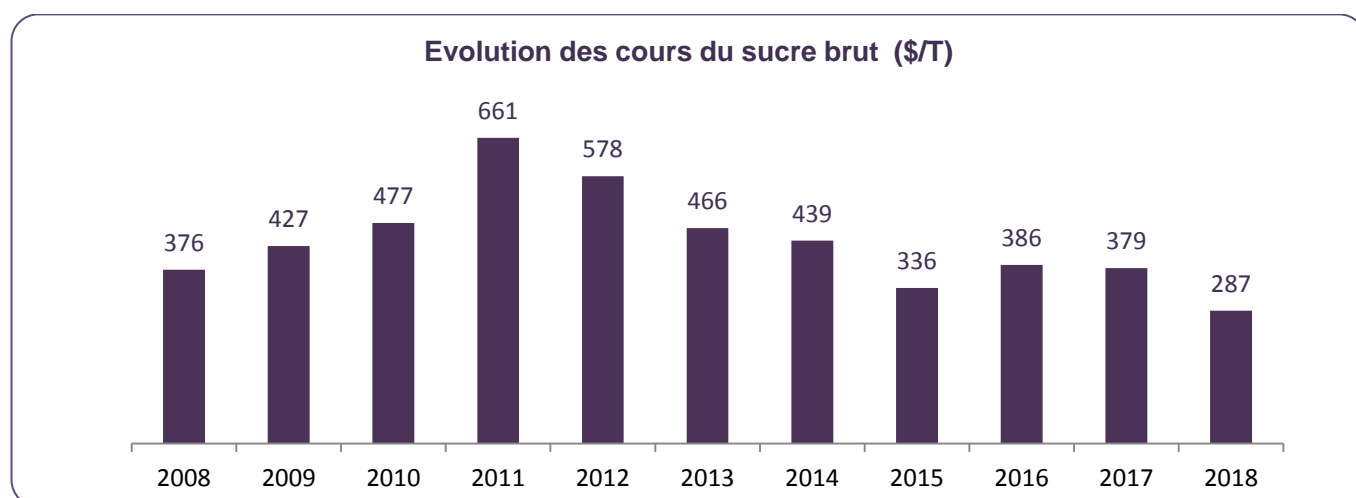
Selon l'Association Internationale du Sucre (ISO), la production mondiale devrait atteindre 185,21 millions de tonnes (MT) pour la campagne sucrière allant d'octobre 2017 à septembre 2018. Avec une demande mondiale estimée à 174,7 MT, il y aurait un excédent de l'offre par rapport à la demande s'élevant à 10,51 MT. Cette production excédentaire intervient après 2 années de déficit à savoir en 2016 et en 2017, précédées par 5 années d'excédent à 1,1 MT, 6,2 MT, 10,3 MT, 3,1 MT et 2,6 MT respectivement pour les années agricoles allant de 2011 à 2015.

Cette augmentation de l'offre en 2018 vient conforter l'accumulation des stocks mondiaux au profit des pays importateurs, mais ne rassure pas les producteurs et les industriels sucriers inquiétés par une probable chute plus importante des cours sucriers. La production record de la campagne 2017/2018 est due principalement à la hausse de la production en Inde et en Thaïlande avec des productions respectives record de l'ordre de 32 MT et 14 MT, ainsi qu'une production haussière de 19 MT en Union Européenne qui a été engendrée par la fin des quotas de production en Europe, et à l'issue de laquelle les superficies emblavées de sucre ont été nettement augmentées notamment de 25% en France et en Allemagne, principaux producteurs de sucre en Europe.

Pour la campagne 2018/2019, les analystes du marché sucrier prévoient encore une production plus importante que la demande et tablent sur une baisse prolongée des cours du sucre, surtout avec la fin des quotas sucriers en Union Européenne.

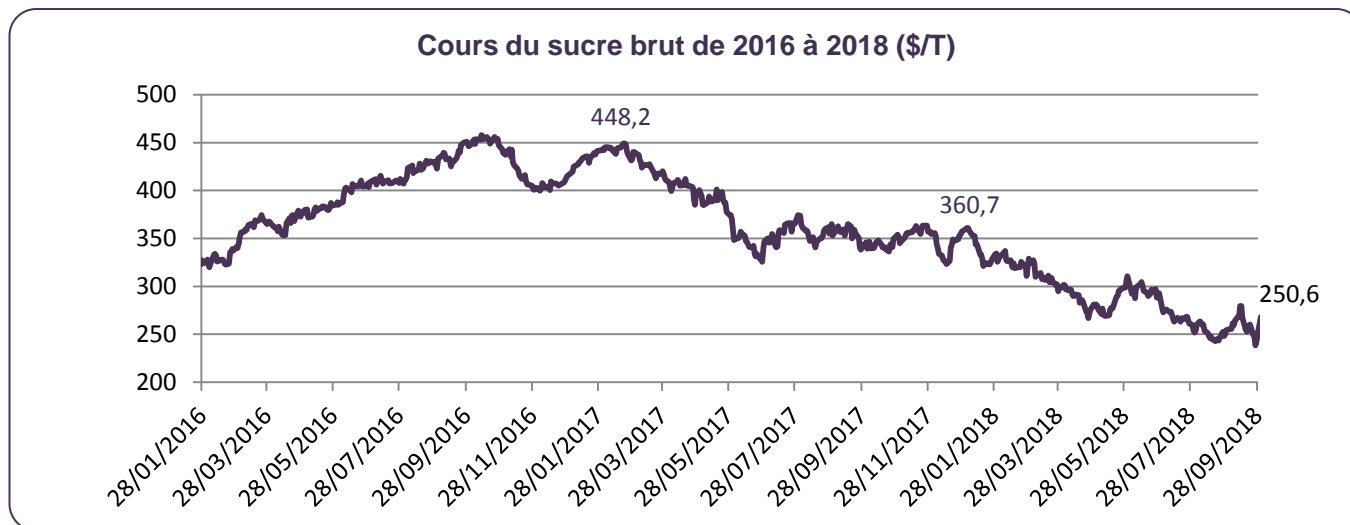
#### + Cours du sucre brut sur le marché international

Le cours moyen du sucre brut s'est inscrit dans une baisse prolongée au titre de ces dernières années en passant d'un pic de 661\$/T en 2011 à 379 \$/T en 2017 et à 287 \$/T au titre de la période janvier-septembre 2018. Ladite chute des cours du sucre brut s'explique par le niveau important du stock mondial en sucre.



\* A fin Septembre  
(Source : Bloomberg, adapté)

Au titre de la période janvier-septembre 2018, le cours du sucre brut a enregistré une forte fluctuation en oscillant dans une fourchette allant de 237 \$/T à 362 \$/T, soit une moyenne de 287 \$/T contre 389 \$/T au titre de la même période de l'année précédente.

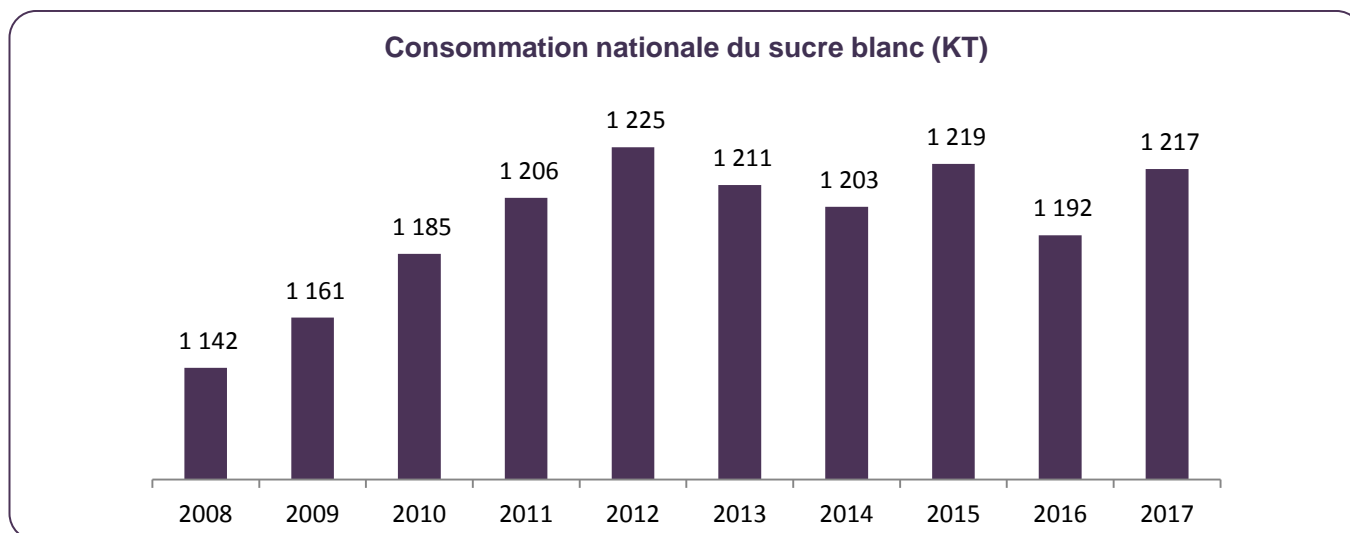


(Source : Bloomberg, adapté)

## II.2.2. Situation de la filière sucrière nationale

### + Consommation nationale du sucre

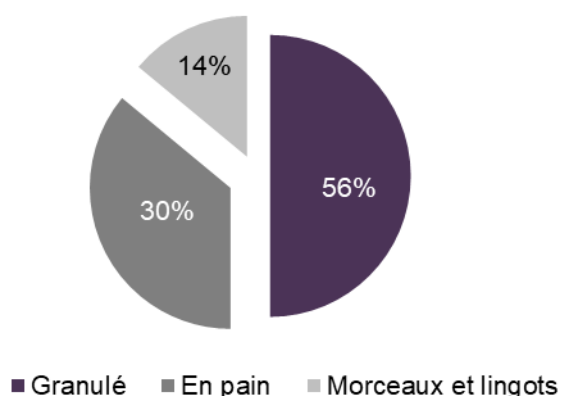
La consommation nationale du sucre s'est élevée au titre de l'année 2017 à 1 217 kilotonnes, soit en hausse de 2% par rapport à l'année 2016.



(Source : rapports des Conseils d'Administration de la Caisse de Compensation)

Par type de sucre, le granulé représente 56%, suivi du sucre en pain à 30% puis du sucre en morceaux et en lingots à 14%.

Répartition de la consommation annuelle du sucre par type en 2017

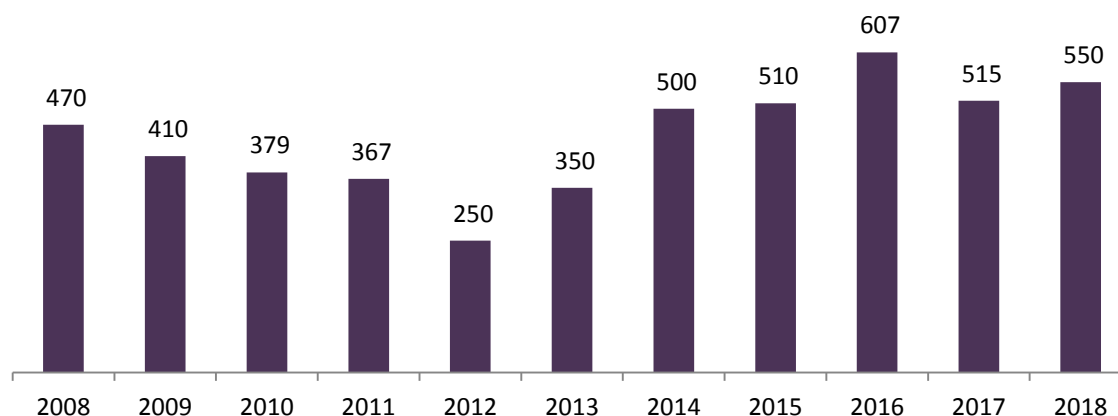


(Source : rapports des Conseils d'Administration de la Caisse de Compensation)

+ Production nationale de sucre blanc et importation du sucre brut

Suite aux efforts déployés par les pouvoirs publics notamment en matière de revalorisation des cultures sucrières d'une part, et de renforcement des incitations financières du Fonds de Développement Agricole d'autre part, tel qu'il a été prévu dans le cadre du contrat-programme de la filière sucrière 2013-2020, la production nationale de sucre blanc a significativement augmenté en passant de 250 Kilotonnes (KT) en 2012 à 607 KT en 2016 (niveau record), et s'établirait prévisionnellement à 550 KT en 2018.

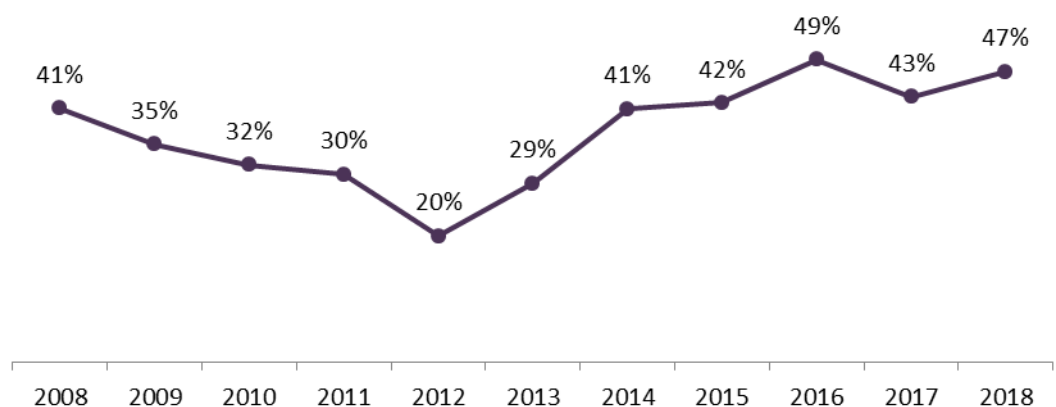
Production nationale de sucre blanc (Kilotonnes)



Ainsi, le taux de couverture de la consommation par la production nationale est passé de 20% en 2012 à 49% en 2016 et à 47% en 2018.



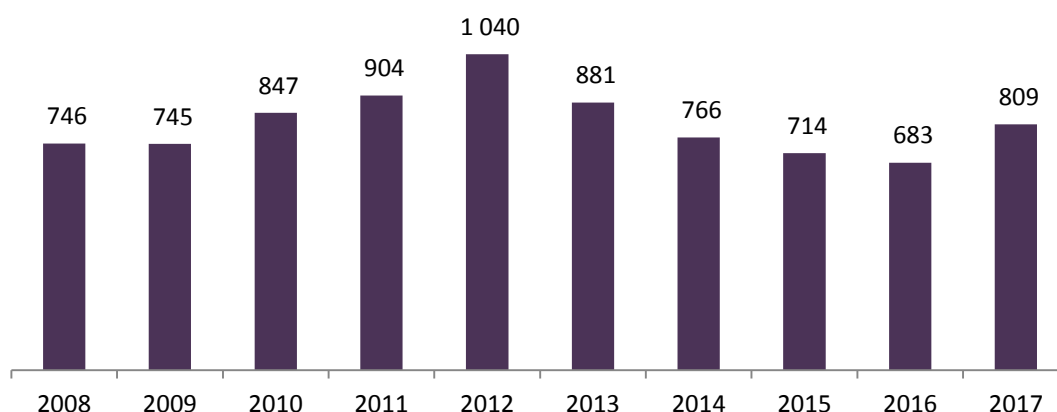
## Taux de couverture de la consommation par la production nationale



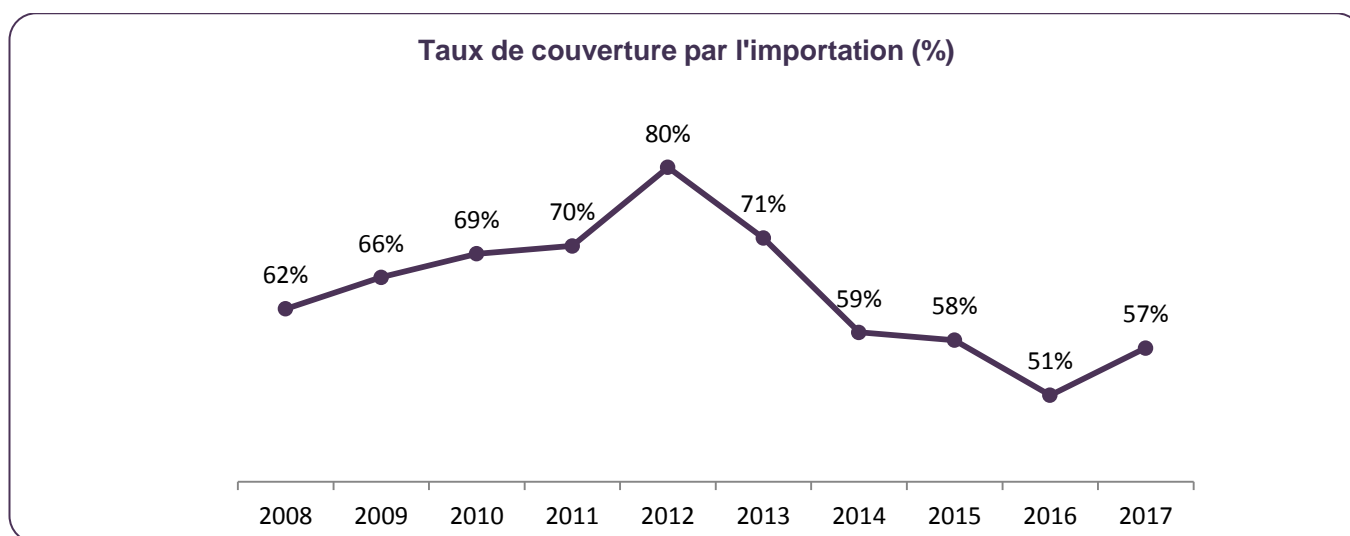
(Source : MAGPMDREF)

Les importations du sucre brut comblent le déficit de la production nationale en sucre. Elles sont passées d'un pic de 1040 KT en 2012 à 809 KT en 2017.

## Importations du sucre brut (en kilotonnes)

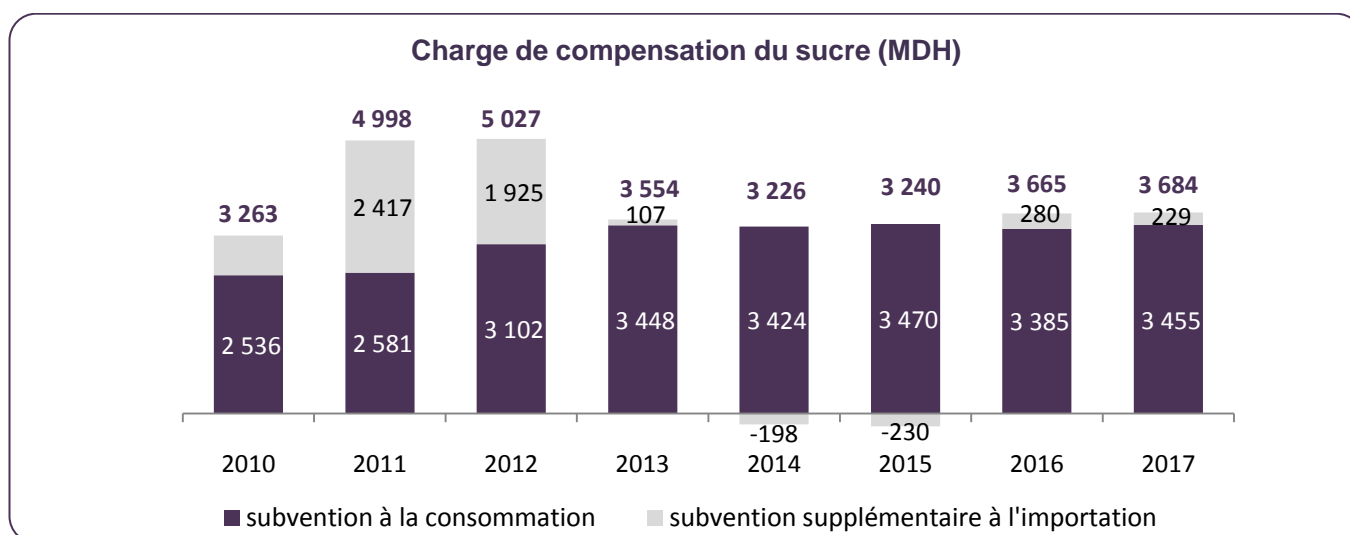


Depuis 2012, et suite au rebond de la production nationale induit notamment par la redynamisation de l'amont agricole sucrier, le taux de couverture de la consommation par l'importation a baissé depuis 2012, en passant de 80% à moins de 60% lors des 4 dernières années. Il a enregistré notamment 51% en 2016 et 57% en 2017.



### II.2.3. Charge de compensation du sucre

En 2017, la charge de compensation du sucre s'est élevée à 3,68 milliards de dirhams dont 3,45 milliards de dirhams au titre du soutien à la consommation du sucre raffiné et 229 millions de dirhams au titre de la subvention additionnelle à l'importation du sucre brut.



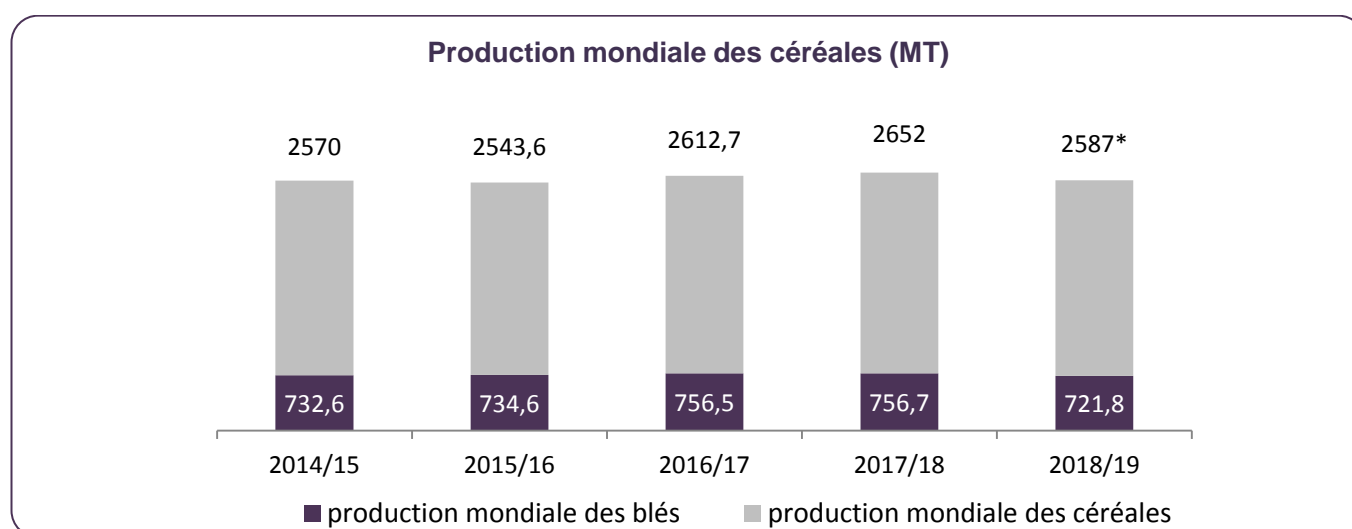
(Source : rapports des Conseils d'Administration de la Caisse de Compensation)

## II.3. COMPENSATION DU BLE TENDRE ET DE LA FARINE DE BLE TENDRE

### II.3.1. Situation du marché mondial des céréales

#### + Production et consommation mondiales des céréales

Selon l'Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) -publication en septembre 2018 -, la production céréalière mondiale est estimée à 2 587 MT pour l'année 2018, soit 2,4% de moins que la campagne céréalière précédente. Elle comprend 721,8 MT de blés, soit 4,61% de moins que la campagne précédente. La production céréalière actuelle s'est caractérisée par la réduction notable de la production du maïs et des blés et la hausse de la production du riz. Avec le stock reporté de la campagne précédente estimé à 807,9 MT, le disponible céréalier mondial est estimé à 3 394,5 MT. Concernant les blés, et avec un stock reporté de 273,6 MT, le disponible mondial en blés est estimé à 995,5 MT.

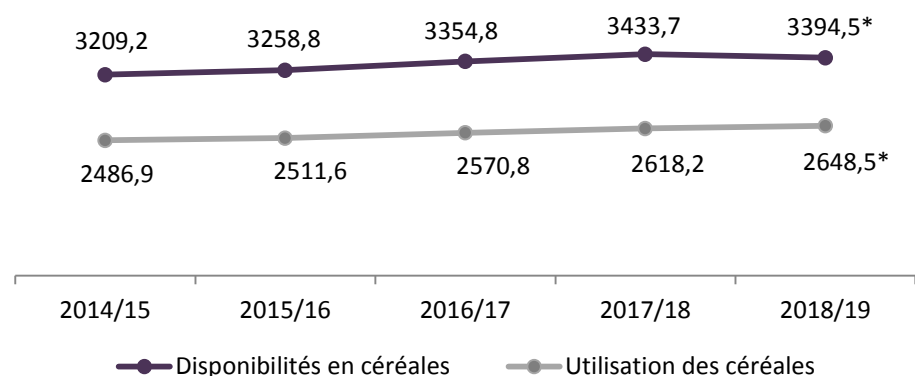


\* Prévisions (Source : FAO, rapport septembre 2018)

L'utilisation mondiale de céréales au titre de la campagne de commercialisation 2018/2019 est estimée à 2 648,5 MT sur un disponible de 3 394,52 MT. L'utilisation prévisionnelle des céréales semble plus importante que la production actuelle de 2018 (2 587,5 MT), ce qui engendrera une première baisse des stocks mondiaux en céréales après 5 ans d'accumulation.

Concernant les blés, l'utilisation mondiale au titre de la campagne de commercialisation 2018/2019 est estimée à 740,9 MT sur un disponible de 995,5 MT. L'utilisation prévisionnelle des blés est également plus importante que la production actuelle de 2018, ce qui engendrera une première baisse des stocks mondiaux en blés après 5 ans d'accumulation.

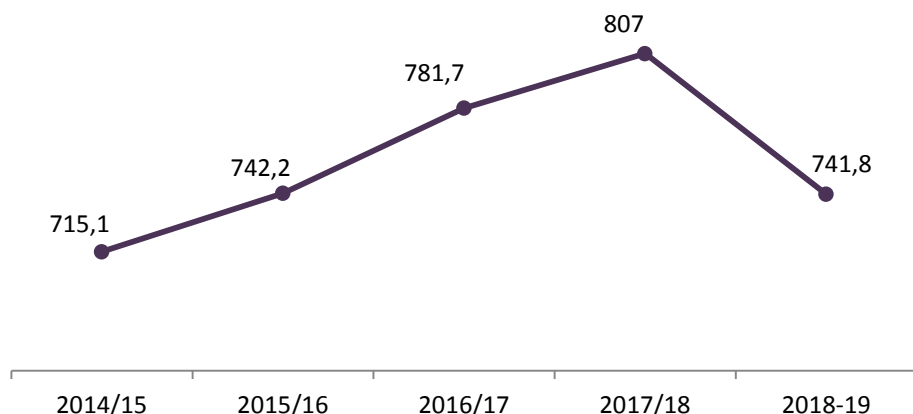
Utilisation mondiale des céréales par rapport aux disponibilités (MT)



\* Prévisions (Source : FAO, rapport septembre 2018)

Ainsi, après 5 ans d’une augmentation continue des stocks due au surplus de production par rapport à la demande, le stock mondial en blés et en céréales de manière général se verra diminuer pendant la campagne de commercialisation 2018/19 de 807 MT à 741,8 MT prévisionnellement.

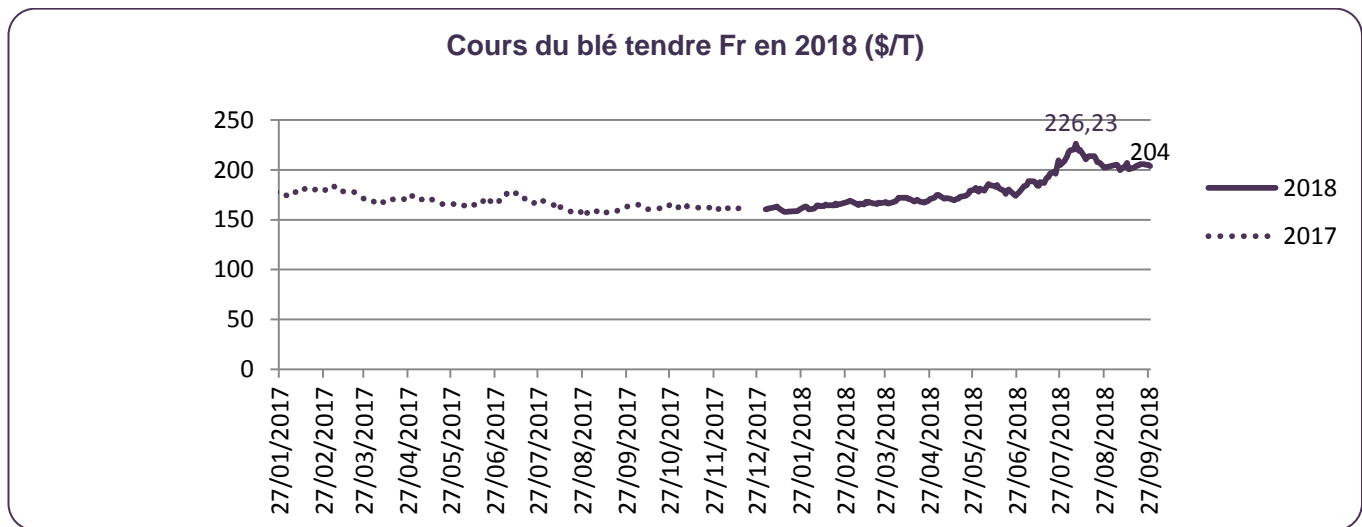
Evolution du stock mondial des céréales (MT)



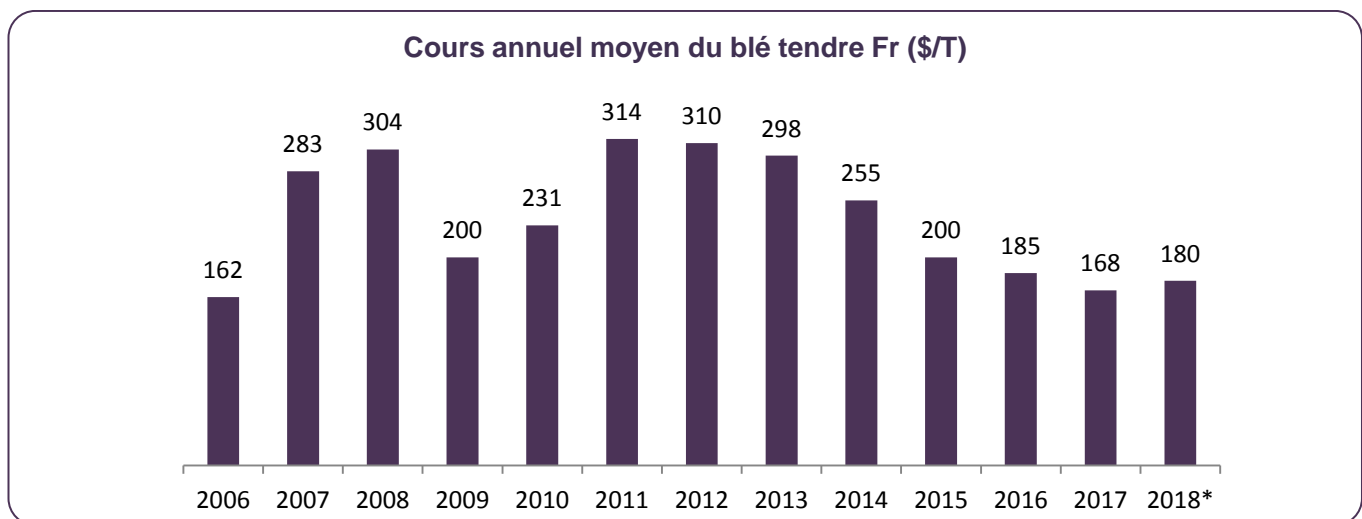
(Source : FAO, rapport septembre 2018)

+ Evolution du cours du blé tendre sur le marché international

Le cours du blé tendre sur le marché international a enregistré une moyenne de 180 \$/T sur la période janvier-septembre 2018 pour la référence du blé tendre d’origine française, avec un pic de 226 \$/T au début du mois d’août. Il s’agit de la 4<sup>e</sup> année consécutive où le cours moyen du blé tendre est inférieur à 200 \$/T, alors qu’il avait enregistré plus que 300 \$/T en 2011, 2012 et presque autant en 2013. L’augmentation continue de la production mondiale entraînant l’accumulation des stocks durant les dernières années a été en faveur de la baisse du cours du blé tendre.



(Source : Bloomberg)

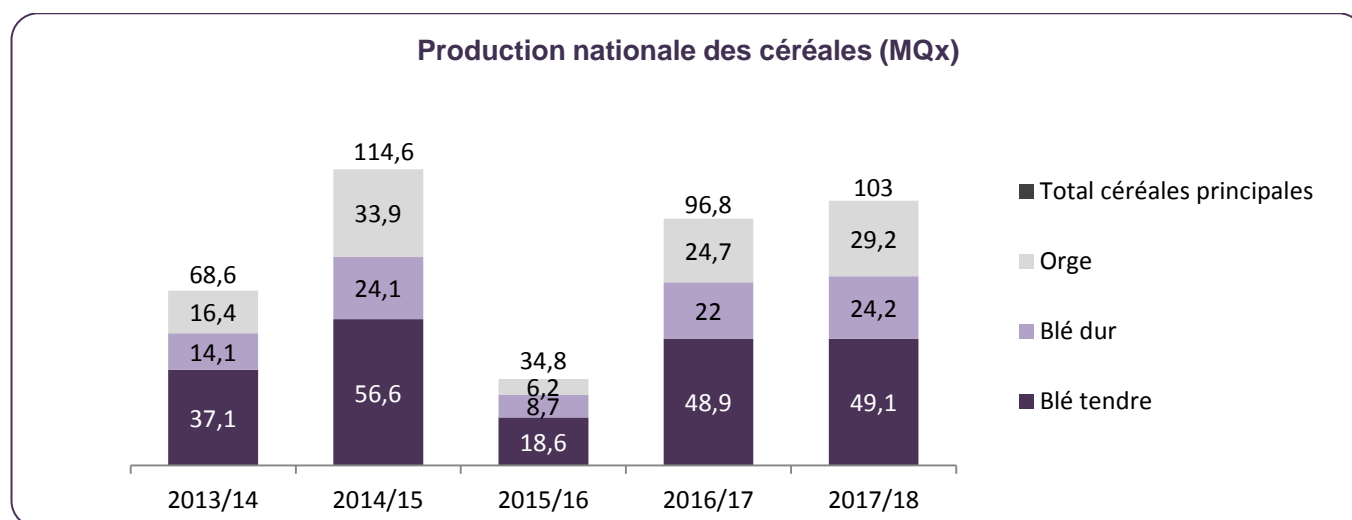


\* Période janvier-septembre (Source : Bloomberg)

### II.3.2. Situation de la filière céréalière nationale

#### + Production nationale des céréales au titre de la campagne 2017/2018

Les prévisions de production des trois principales céréales au titre de la campagne agricole 2017/2018 sont estimées à 103 millions de quintaux (MQx). Par espèce céréalière, la production prévisionnelle de blé tendre est estimée à 49,1 MQx suivi du blé dur à 24,2 MQx puis de l'orge à 29,2 MQx. Malgré la réduction des superficies emblavées de 16% par rapport à la campagne précédente qui est due aux conditions climatiques sévères en début de campagne, les précipitations régulières intervenues en cours de campagne ainsi que les efforts technique et technologique promus par le Plan Maroc Vert ont permis d'enregistrer un rendement moyen record de 22,9 quintaux/hectare, en augmentation de 27% par rapport à la campagne précédente.



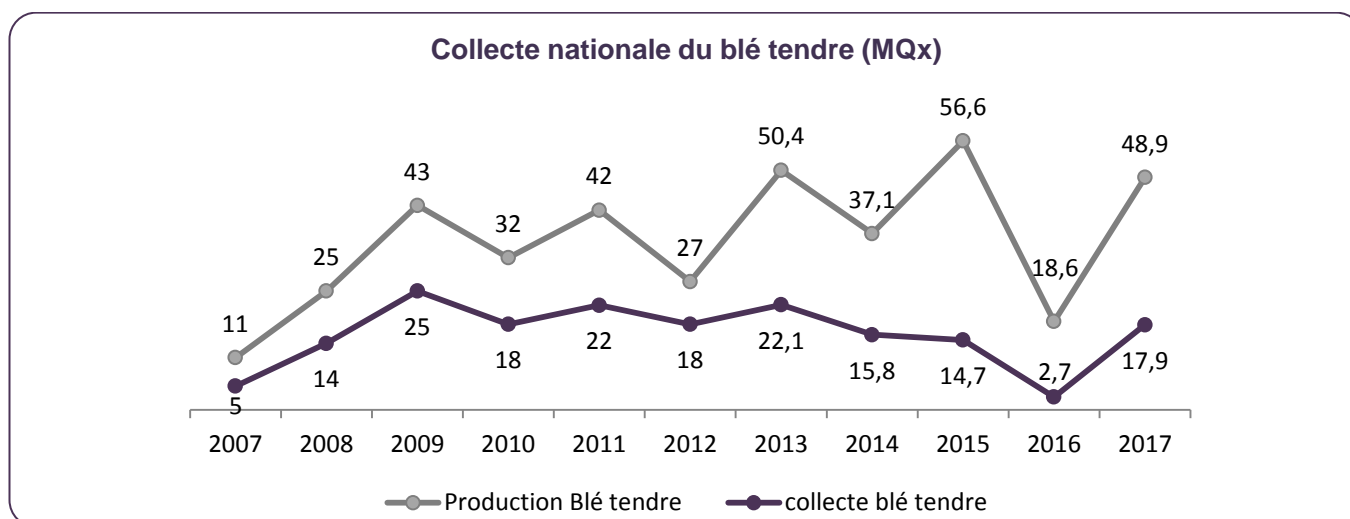
(Source : MAPMDREF)

### + Collecte du blé tendre

Afin d'assurer une bonne collecte de la production nationale de blé tendre au titre de l'année 2018, l'Etat a mis en place un ensemble de mesures à savoir :

- La fixation d'un prix référentiel d'achat de blé tendre, situé à 280 DH/QI rendu moulin, pour une qualité standard. Ce prix intègre toutes les charges relatives à l'achat et la livraison dudit blé aux minoteries ainsi que la marge des intervenants ;
- Le démarrage précoce de la période de collecte en mi-mai et son prolongement jusqu'à mi-octobre ;
- L'octroi d'une prime de magasinage de 2 Dh/quintal/quinzaine aux organismes stockeurs au titre des achats de blé tendre issu de la récolte nationale effectuée au titre de la période primable ;
- La prise en charge par l'Etat de la subvention forfaitaire de 10 DH/QI allouée à la récolte nationale de blé tendre déclarée et destinée à la minoterie industrielle ;
- Le lancement d'appels d'offres par l'ONICL pour l'approvisionnement des minoteries en blé tendre destiné à la fabrication des farines subventionnées. L'écart entre les prix offerts par les soumissionnaires qui comprend également les frais relatifs au transport et le prix d'entrée moulin fixé à 258,8 DH le quintal est pris en charge par la compensation ;
- L'instauration d'un droit d'entrée du blé tendre de 135% afin de limiter l'importation du blé tendre durant la période de la collecte, et ainsi favoriser l'écoulement de la production nationale.

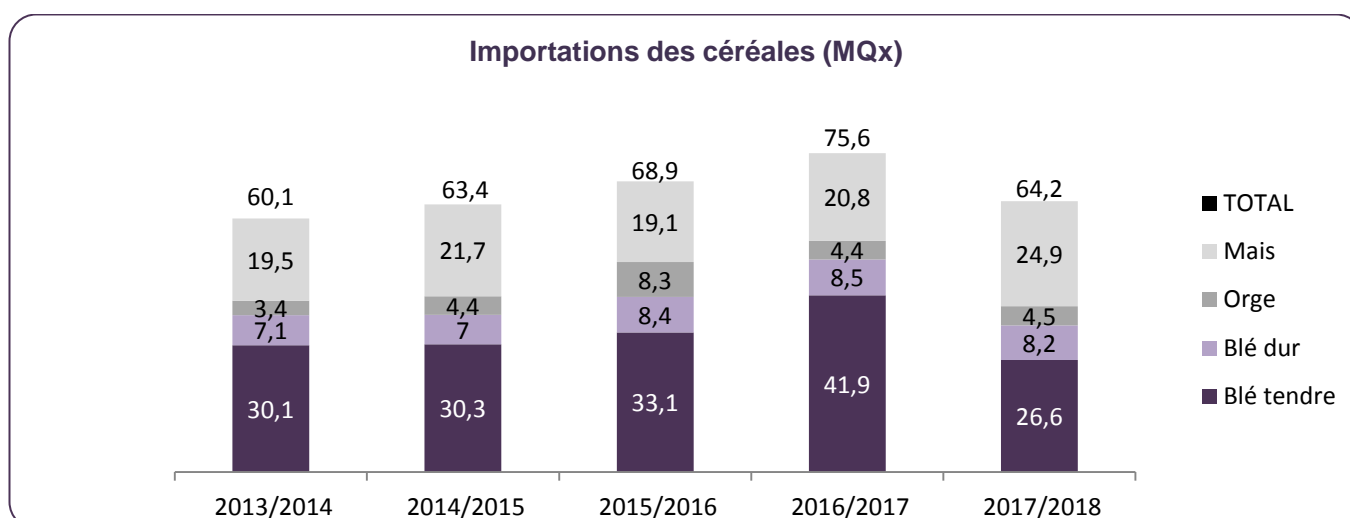
Pour l'année 2017, la quantité collectée en blé tendre est évaluée à 17,9 MQx, soit un taux de collecte de 37%. Il s'agit de la collecte la plus importante en quantité depuis 2013 et la plus importante en pourcentage depuis 2014. Près de 80% de cette quantité a été collectée durant la période allant de mi-mai à mi-octobre 2017.



(Source : rapports des Conseils d'Administration de l'ONICL)

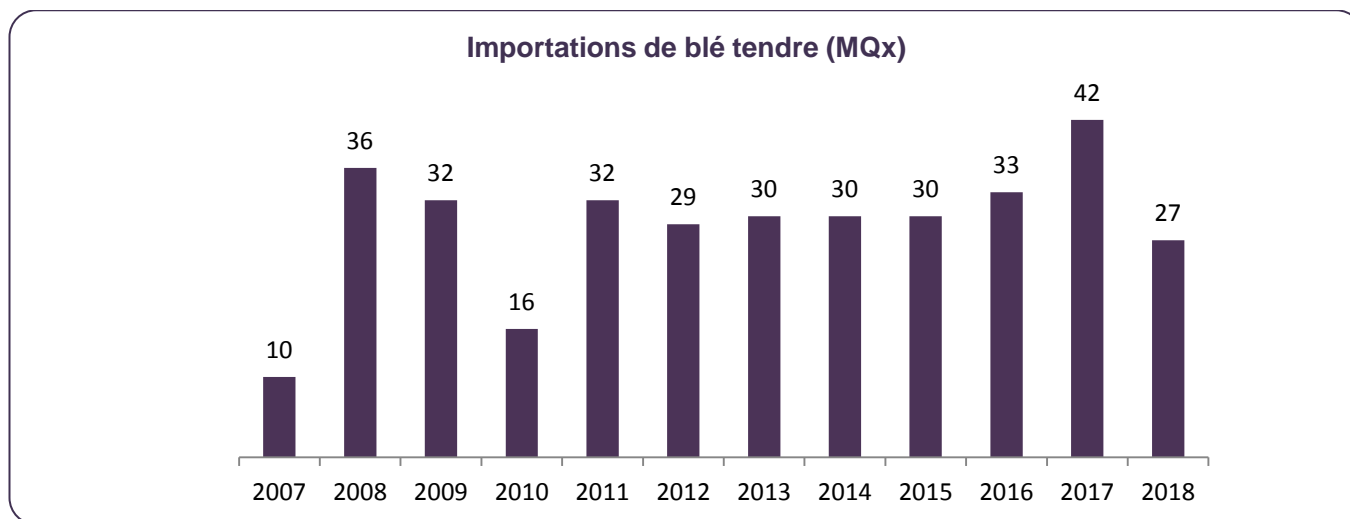
### + Importations céréalières

Durant la campagne 2017/2018, près de 64,2 MQx ont été importés toutes céréales confondues, soit une baisse de 15% par rapport à la campagne précédente.



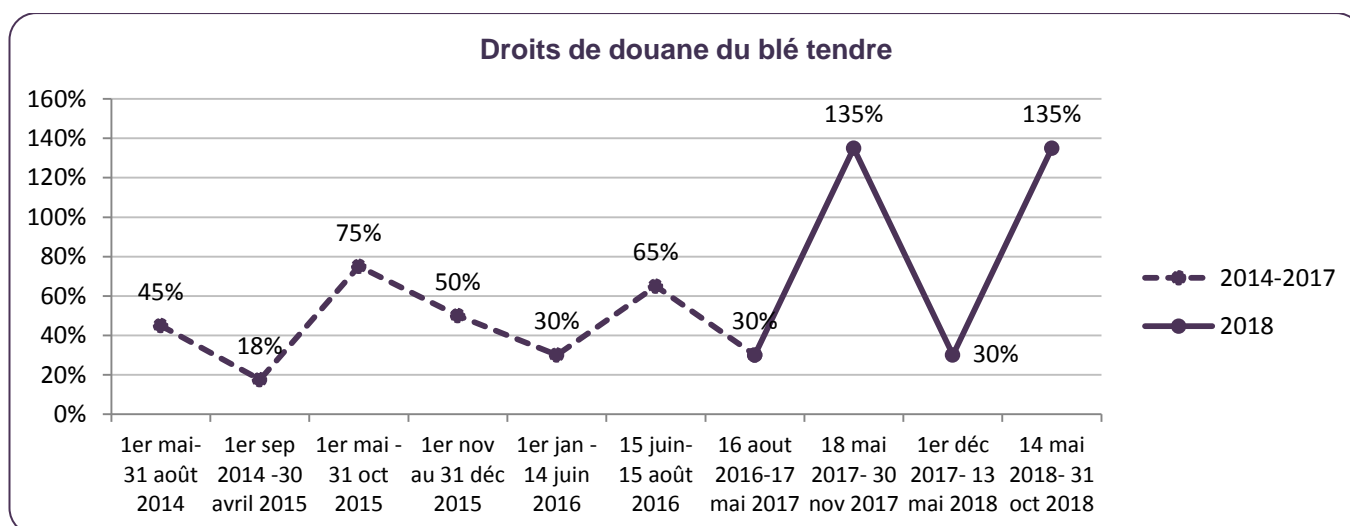
(Source : rapports des Conseils d'Administration de l'ONICL)

Les importations du blé tendre, représentant 42% de l'ensemble des importations céréalières, se sont élevées à 26,6 MQx, en baisse de 15,3 MQx par rapport à la campagne précédente, en raison de la bonne collecte enregistrée en 2018.



(Source : rapports des Conseils d'Administration de l'ONICL)

Afin de concilier entre l'écoulement de la production nationale et l'approvisionnement du marché en blé tendre, l'Etat procède selon les périodes et la conjoncture à la modification des droits de douanes comme le montre le graphique suivant.



(Source : décrets, rapports des Conseils d'Administration de l'ONICL)

Pour favoriser le déroulement de la collecte du blé tendre local dans les meilleures conditions, les droits de douanes ont été augmentés à 135 % depuis le 14 mai 2018.

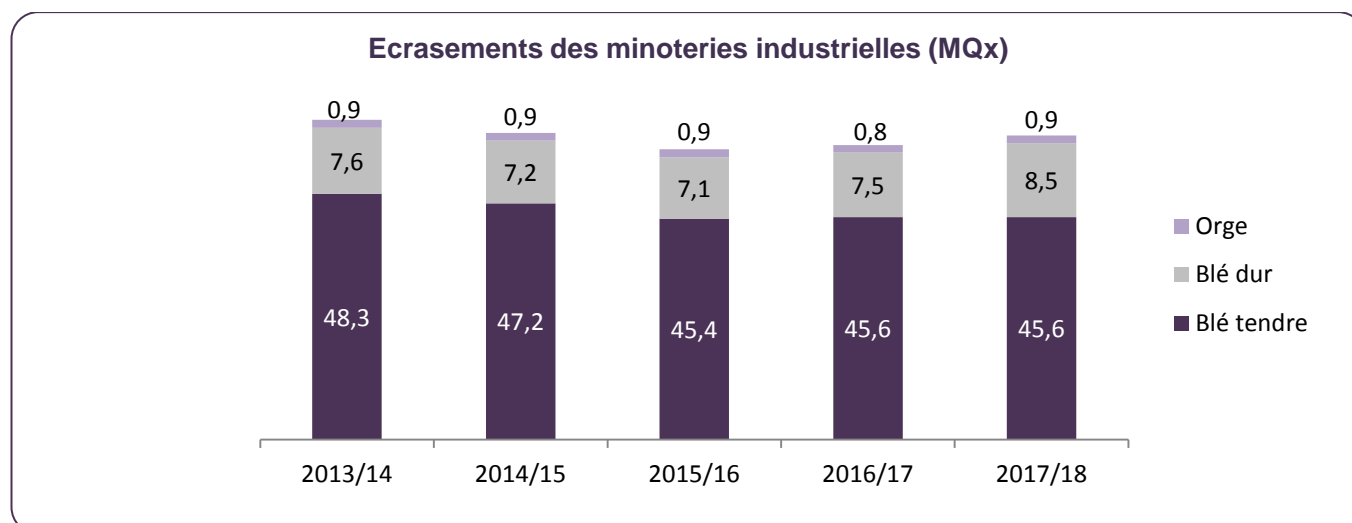
### + Ecrasements des minoteries industrielles

L'activité de stockage a connu d'importants investissements au cours des trois dernières années. La capacité de stockage actuelle s'élève à 66 MQx (hors les capacités des silos portuaires) dont près des 3/4 chez les organismes stockeurs, 10 MQx chez les minoteries industrielles et 7 MQx de quinaux au niveau des usines des aliments composés.

Par ailleurs, le nombre des minoteries industrielles actives s'élève à 161 minoteries réparties comme suit : 137 minoteries de blé tendre, 15 minoteries de blé dur et 9 minoteries d'orge. La capacité d'écrasement annuelle desdites minoteries est de 104 MQx dont 87% est dédiée au blé tendre, 11% au blé dur et 2% au maïs. Les minoteries écrasant plus d'une seule céréale



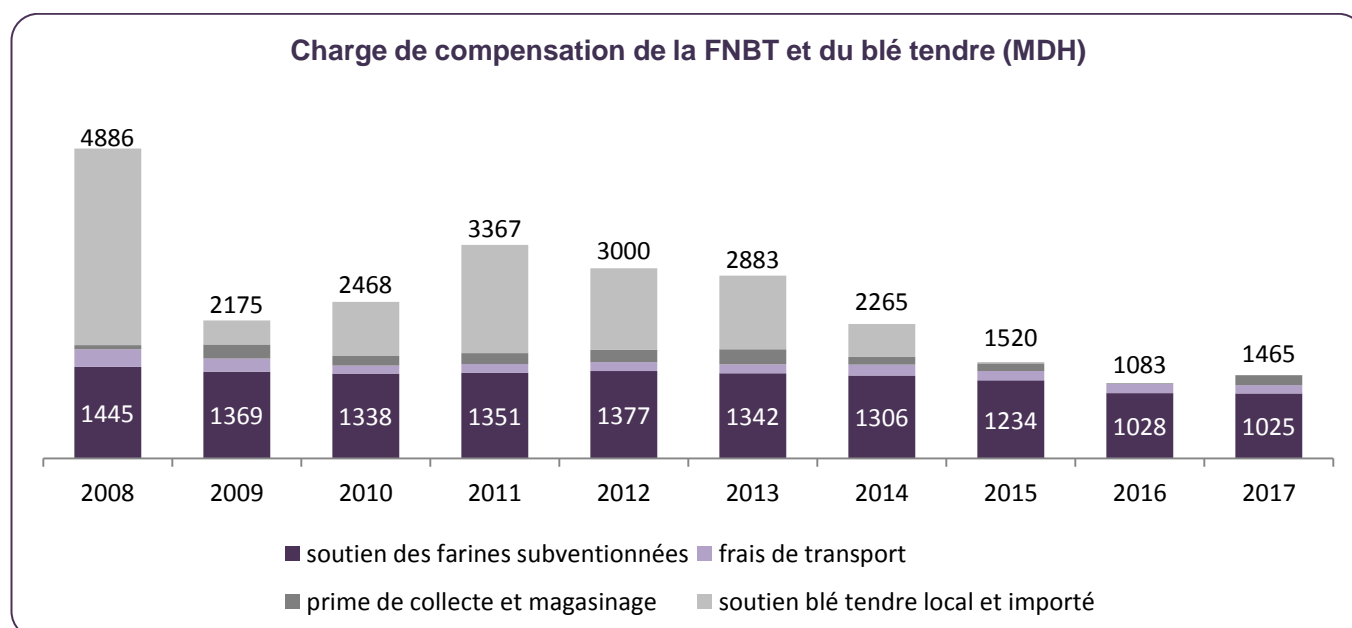
représentent 27%. S'agissant des écrasements réalisés des minoteries industrielles, elles sont estimées à 55 MQx dont 83% de blé tendre. De ce fait, le taux global d'utilisation de la capacité de production des minoteries industrielles ne dépasse pas 53%.



(Source : rapports des Conseils d'Administration de l'ONICL)

### II.3.3. Charge de compensation de la FNBT et du blé tendre

En 2017, la reconduction du contingent de la farine nationale de blé tendre (FNBT) de 6,5 millions de quintaux a permis de préserver le même niveau de la dépense relative à la subvention de la FNBT (1 025 MDH). Egalement, le niveau relativement baissier du cours du blé tendre en 2017 a permis de ne pas recourir au système de restitution à l'importation du blé tendre. Ainsi, l'augmentation de la charge de compensation du blé tendre et de la farine de blé tendre de 1083 MDH en 2016 à 1465 MDH en 2017 revient à l'augmentation de la charge des appels d'offre du blé tendre en 2017 et à la réinstitution de la prime de collecte.



(Source : rapports des Conseils d'Administration de l'ONICL)

## **CHAPITRE III : SITUATION PROVISOIRE DE L'ANNEE 2018 ET CREDITS PROGRAMMES AU TITRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2019**

### **III.1. SITUATION PROVISOIRE DE L'ANNEE 2018**

#### ***III.1.1. Crédits ouverts par la Loi de Finances pour l'année 2018***

La Loi de Finances 2018 a programmé une enveloppe de 13,019 milliards de dirhams au titre de la compensation, destinée à soutenir les prix du gaz butane, du sucre et de la farine nationale de blé tendre.

#### ***III.1.2. Charge de compensation à fin juillet 2018***

A fin juillet 2018, le cours moyen du pétrole brut s'est élevé à 71,4 \$/bbl, et celui du gaz butane à 515,4 \$/T. Quant au taux de change du dollar, il s'est élevé à 9,32 DH/\$ au cours de ladite période.

Sur cette base, ainsi que sur la base des quantités mises à la consommation des produits subventionnés, la charge relative au soutien des prix du gaz butane, du sucre et de la farine de blé tendre est estimée à 9,790 milliards de dirhams pour la période janvier- juillet 2018, dont 6,865 milliards de dirhams au titre du gaz butane.

### **III.2. CREDITS PROGRAMMES AU TITRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2019**

Le projet de loi de finances relatif à l'exercice budgétaire de l'année 2019 prévoit une dotation de 17,67 milliards de dirhams, destinée à soutenir les prix du gaz butane et des produits alimentaires (sucre et farine de blé tendre).



Le Ministère de l'Economie et des Finances met à votre disposition plusieurs canaux de communication et d'information

**Le Portail Internet**

[www.finances.gov.ma](http://www.finances.gov.ma)

**La page Facebook**

[www.facebook.com/financesmaroc](http://www.facebook.com/financesmaroc)

**Le compte Twitter**

Twitter '@financesmaroc'

**Le site LOF**

<http://lof.finances.gov.ma>